

ARRETE DU

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5711-2, L 5211-9 et R 2122-8 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et notamment l'article 12 ;

Vu la délibération n° 2020-13 du 15 octobre 2020 portant délégations du comité syndical à Mme la Présidente ;

Vu la délibération du comité syndical n° 2021-24 en date du 03 décembre 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition de service ;

Vu les termes de la convention de mise à disposition de service conclue en date du 19 janvier 2022 entre la CARENE et le Pôle métropolitain et notamment l'article 4 relatif à la délégation de signature au directeur mis à disposition ;

Considérant que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses signatures au directeur général ;

Considérant la nomination de M. Frédéric VASSE, en date du 06/12/2022, comme directeur général du Pôle métropolitain, ;

Considérant qu'il convient d'assurer matériellement et dans des conditions de rapidité optimale la bonne marche du service ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre de la dématérialisation des actes financiers du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, de déléguer la signature électronique des actes de paiement ;

POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

Arrêté n° 2022-03

Arrêté relatif à la délégation de signature de M. Frédéric VASSE, directeur général

La Présidente soussignée certifie que le présent acte est exécutoire à compter du :

La Présidente

ARRETE :

ARTICLE 1.

Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, à M. Frédéric VASSE, directeur général du Pôle métropolitain pour :

- La signature des correspondances administratives externes n'engageant pas juridiquement ou financièrement le Pôle métropolitain,
- La signature de tous les engagements de dépenses dans le cadre des marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 5 000 € HT,
- La signature de tous les documents concernant les relations entre le Pôle métropolitain et La Poste, dans le cadre des réceptions et envois des courriers de toute nature,
- La signature de tout document en qualité de mandataire de la collectivité pour la mise en œuvre de toutes les procédures de dématérialisation,
- La signature des factures (avis des sommes à payer), titres de recettes et titres d'annulation, mandats et ordres de paiement, bordereaux de mandat et de titres. »

ARTICLE 2.

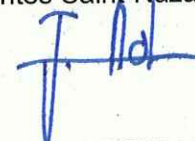
Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique et porté à la connaissance des élus du comité syndical du Pôle métropolitain, lors de la prochaine réunion du comité.

ARTICLE 3.

Madame la Présidente du Pôle métropolitain est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Fait à Nantes, le **14 DEC. 2022**

La Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Johanna ROLLAND

*Signature du directeur du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire*

Notifié le :

Publié le :



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : GIRARD Bertrand

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Autres
Numéro de l'acte :	ARRETE_2022_03
Date de la décision :	2022-12-14 00:00:00+01
Objet :	Arrêté relatif à la délégation de signature de M. Frédéric VASSE, directeur général
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5.3 - Personnels administratifs
Identifiant unique :	044-200035335-20221214-ARRETE_2022_03-A U
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-200035335-20221214-ARRETE_2022_03-AU-1-1_0.xml	text/xml	958
Nom original :		
ARRETE_2022_03 délégation FV-PMNSN.pdf	application/pdf	235989
Nom métier :		
99_AU-044-200035335-20221214-ARRETE_2022_03-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	235989

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2022 à 09h52min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2022 à 09h52min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2022 à 09h52min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2022 à 10h07min43s	Reçu par le MI le 2022-12-15

